



SERVICE ECONOMIE & COMMERCE

**Formulaire de demande d'autorisation d'exploiter un service de taxis**

(A renvoyer, dûment complété et signé, à l'adresse suivante, Service Economie et Commerce, Rue de la Vesdre, 47 – 4051 Vaux-sous-Chèvremont – Tél : 04.3615 549 – Fax : 04 3615 568 - [conomie@chaudfontaine.be](mailto:conomie@chaudfontaine.be))

**A. Renseignements relatifs à l'exploitant – détenteur du ou des véhicules :**

**Si Personne Physique :**

Nom et Prénom : .....

Profession : .....

Adresse complète du domicile : .....

.....

Numéro de téléphone professionnel : .....

Mail : .....

Numéro d'identification à la Banque carrefour des entreprises : .....

.....

**Si Personne Morale :**

Raison sociale/ dénomination / forme : .....

Siège social : .....

.....

Numéro de téléphone : .....

Mail : .....

Site internet : .....

Numéro d'identification à la Banque carrefour des entreprises : .....

.....



SERVICE ECONOMIE & COMMERCE

**B. Renseignements relatifs au(x) véhicules (Attention la limité d'âge est fixée à 7 ans – sauf dérogation – et leur immatriculation doit porter les sigles «TX») :**

Nombre de véhicules :

Caractéristiques générales :

Marque	Nombre de places	N° d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation

**C. Lieux de stationnement non situés sur la voie publique dont l'exploitant est propriétaire ou dont il a la jouissance :**

.....  
.....  
.....  
.

**D. Tarif proposé :** .....

**E. Déclaration :**

Je soussigné....., exploitant ou représentant légal de la personne morale déclare que la présente demande est complète et qu'elle est sincère et véritable.

Date de la demande :

Signature :



## SERVICE ECONOMIE & COMMERCE

### **Annexes à joindre au présent formulaire:**

1° selon le cas, copie de la carte d'identité de l'exploitant ou des statuts de la personne morale et de la carte d'identité des personnes chargées de la gestion journalière;

2° un extrait de casier judiciaire de modèle 1 datant de moins de trois mois justifiant la moralité de l'exploitant ;

3° les pièces ci-après permettant de justifier la solvabilité de l'exploitant:

– une copie de la facture d'achats des véhicules à utiliser dans le cadre de l'exploitation du service ou, le cas échéant, la preuve du respect des échéances de paiement dans le cadre des contrats de vente à tempérament, de location financement ou de location-vente. Si le demandeur ne dispose pas encore des véhicules, une déclaration sur l'honneur certifiant la propriété future ou le respect des échéances de paiement;

– une attestation émanant, selon le cas, soit de la caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants soit de l'Office national de sécurité sociale conforme à l'attestation délivrée en exécution de l'article 90, §§3 et 4, de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, et aux concessions de travaux publics et dont il résulte que le demandeur est en règle en matière de cotisations sociales; lorsque le demandeur exerce pour la première fois une activité professionnelle, celui-ci ne peut joindre à sa demande qu'une déclaration sur l'honneur certifiant qu'en cas d'octroi d'autorisation, il s'affiliera et, le cas échéant, s'immatriculera, et que les versements à la caisse d'assurances sociales pour indépendants ou à l'Office national de Sécurité sociale seront régulièrement effectués;

4° une copie de l'attestation reprise à l'article 5 (de l'arrêté du Gouvernement Wallon portant exécution du décret du 18 octobre 2007 relatif aux services de taxis) justifiant la qualification professionnelle du demandeur;

5° les documents suivants relatifs aux véhicules si l'exploitant est déjà en leur possession :

– copie du certificat d'immatriculation visé à l'article 16 de l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement de l'immatriculation des véhicules à moteur et des remorques de tous les véhicules utilisés dans le cadre de l'exploitation, y compris les véhicules de réserve éventuels;

– copie du dernier certificat de visite visé à l'article 24, §1er de l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques, leurs éléments ainsi que les accessoires utilisés, de tous les véhicules utilisés dans le cadre de l'exploitation, y compris les véhicules de réserve éventuels;

– copie de l'attestation de l'assureur visée à l'article 27, 4°, confirmant que chaque véhicule est assuré pour du transport rémunéré de personnes et des cartes vertes en cours de validité, y compris pour les véhicules de réserve éventuels.



## SERVICE ECONOMIE & COMMERCE

(à établir sur papier à en-tête de la Compagnie d'assurances et à joindre à la carte verte en cours de validité)

### **Attestation d'assurances pour du transport rémunéré de personnes**

Nous, soussigné SOCIETE D'ASSURANCES .....

dont le siège est situé à :.....

représenté par .....en qualité de.....

attestons que :

° Madame/Monsieur.....

domicilié(e) à.....

ou

° La société.....

dont le siège social est établi à .....

ici représentée par Madame/Monsieur.....

inscrit(e) à la banque carrefour des entreprises sous le numéro.....

est bien titulaire d'une « assurance responsabilité civile pour effectuer du transport rémunéré de personnes » n°.....pour le véhicule suivant d'une capacité de 9 places maximum, chauffeur compris:

Catégorie et marque du véhicule	Numéro d'immatriculation	Numéro de châssis ou moteur

Période de validité: VALABLE du.....au .....

Fait à

Le

(signature de l'assureur)